

# ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU CABAN

## RAPPORT de l'assemblée générale du 25 avril 2008

Personnes présentes: 17, représentées : 11, absents : 7.

### Ordre du jour :

- 1) Bilan financier
- 2) Entretien des mouillages (rappel des règles d'amarrage, longueur chaînes et cordes)
- 3) Conditions de prêt des mouillages
- 4) Prévoir un autre système d'amarrage pour les annexes.
- 5) Les cotisations de 20 € seront perçues en fin de réunion ( le prévoir)
- 6) Questions, et suggestions diverses

### -1 -Bilan financier2007/2008.

	Débits	Crédits	Soldes
<b>Solde de l'année</b>		<b>144,83</b>	
Cotisations +inscriptions		884	
Int Parts sociales		0,28	
Subvention Digulleville		80	
Location mouillage Mr Russon		45	
Vente de chaînes		2872,50	
<b>Compte sur livret du 28/02/07 au 01/01/08</b>		<b>2105,61</b>	
Intérêts pour 2007/2008		58.35	
Assurance Groupama	176.43		
Fournitures de bureau	57.50		
<b>TOTAUX</b>	<b>233,93</b>	<b>6190,57</b>	<b>5956,64</b>
<b>Solde total des comptes : 5956.64</b>			

LIQUIDES	Dépenses	Crédits	
	pot assemblée	14,88	Solde de l'année2007
0,78			
	Secrétariat	29.92	5 cotisations
	3 disques à tronçonner	8,55	Leboulenger Jérôme Ins.Cot
	Remp vitre pann.affichage	46	Location 1 mouillage 1 sem.
	Transp. Chaînes	50	10
<b>Totaux</b>		<b>149.35</b>	<b>206.78</b>

<b>Solde liquide : 57.43</b>
------------------------------

Présenté par Marcel Buschiazzo(trésorier) le compte est créditeur de: **5956 € 64**

**Ce bilan est approuvé à l'unanimité.**

### **-2-Entretien des mouillages**

Nous rappelons à tous les adhérents, qu'ils doivent enlever leurs mouillages lorsqu'ils n'en ont plus besoin, par esprit associatif, nous leurs demandons également de respecter les longueurs de cordages de et de chaînes.

Des plans sont à disposition chez Jean Leroy, ainsi que le matériel à remplacer, si besoin est.

### **-3- Prêts des mouillages**

Les mouillages non utilisés peuvent être prêtés par leur propriétaires, qui en fixent les dates avec précision, ces dates doivent être respectées par les usagés, ( le coût est de 40 € versé à l'association) le système d'amarrage peut leur être prêté sur demande ... voir Jean Leroy.

### **-4-Ammarage des annexes**

Nous n'avons plus de système d'amarrage pour les annexes, la dernière tempête a achevé ce qui nous avait été demandé d'enlever .Nous allons donc demandé à la DDE, la possibilité de remettre une chaîne en place de ce qui existait.

### **-5-Travaux :**

Nous prévoyons de remplacer la chaîne mère, nous vous en aviserons lorsque la décision sera prise

### **-6-Informations diverses,**

Les Ormeaux restent interdits à la pêche au public, (réservés aux professionnels)

Le filet droit remplace le trémail

Les cabestans sont interdits pour les casiers et autres engins lourds .

**Les adhérents n'ayant pas encore réglé leur cotisation :20€ sont priés de le faire rapidement, Nous invitons tous ceux qui possèdent une adresse ( mail) de nous en informer ( économie de frais de bureau, timbres papier et ....temps) merci d'avance**

**Nous vous souhaitons un été fructueux, ainsi que la continuité du bon esprit qui règne dans cette association.**

**Un pot de l'amitié nous a été offert , par un invité de mouillage, nous le remercions chaleureusement**

**PO/ Le Président  
La secrétaire  
Jeanine Corbin**